

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant
la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies
et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 4 mars 2008, l'emblème «The Global Compact», qui figure ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

b. l'emblème



4 mars 2008

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle